



## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**CD20230622\_57**  
**id. 1706**

*Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

#### **TARN-ET-GARONNE TOURISME - AVENANT À L'ANNEXE FINANCIÈRE 2023 DE LA CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DU TOURISME**

---

Le Département confie, via une convention de partenariat 2022-2024, à son agence « Tarn-et-Garonne tourisme », un programme annuel d'objectifs et d'actions. Ce dossier est présenté, chaque année, lors de la réunion consacrée au vote du budget

primitif, sous la forme d'annexe à la convention, faisant apparaître les actions financées dans le cadre de la promotion départementale.

Par délibération du 13 février 2023, l'Assemblée départementale a approuvé l'annexe financière pour le plan d'actions 2023 confié à « Tarn-et-Garonne tourisme ». Depuis, le plan d'actions a évolué et nécessite une réactualisation de l'annexe financière, ainsi que le vote de budgets supplémentaires pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- participation sur le stand régional au « salon international de l'agriculture » à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2023 pour un montant de 4 600 €,
- participation au « congrès national des pompiers » à Toulouse du 4 au 7 octobre 2023, avec l'installation d'un stand départemental de 150 m<sup>2</sup>, valorisant l'engagement des pompiers volontaires. Cela permettra une action de promotion touristique et de produits locaux avec notamment la présence d'agriculteurs pompiers volontaires. Le montant est estimé à 36 100 €,
- participation au programme d'actions de communication mutualisées du GR36 Conques-Toulouse afin d'accroître la notoriété de ce chemin de Saint-Jacques de Compostelle, dont le montant est estimé à 3 500 €.
- opération de substitution de l'opération « Bordeaux fête le vin » initialement prévue du 22 au 25 juin 2023 et où les Départements hors Nouvelle Aquitaine ne sont plus invités. Cette nouvelle action se traduira par une campagne de « communication multi support numérique (campagne télévision ou réseaux sociaux) sur Bordeaux et sa région » pour un montant équivalent de 8 000 €.

Ces actions visent à conforter la notoriété et l'attractivité du Tarn-et-Garonne et sont reportées dans l'avenant à l'annexe financière, jointe en annexe.

Ainsi, le budget global au titre des actions de promotion départementale attribué à « Tarn-et-Garonne tourisme » pour l'année 2023 évolue. Il est abondé de 44 200 € soit un budget actions 2023 réactualisé à hauteur de 371 808 €.

Cette inscription complémentaire de 44 200 € en crédits de paiement sera ratifiée sur la Natana 2171-62-33-SF91 – E11 (EPF) du P029O002.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 13 février 2023 relative au bilan d'activité 2022 et plan d'actions 2023 de Tarn-et-Garonne Tourisme,

Vu l'avis de la 10ème commission : Économie, emploi, insertion, tourisme,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Vu l'annexe financière à la convention « conseil départemental / Tarn et Garonne tourisme (ADT) » 2022-2024 – exercice 2023,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'avenant à l'annexe financière à la convention de partenariat 2022-2024 pour les actions 2023 à conclure avec l'agence « Tarn-et-Garonne tourisme », tel que ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Pour : 24

Contre : /

Abstentions : 5

Adopté à la majorité.

*Mme Anne Ius ne prend pas part au vote en sa qualité de Présidente de Tarn-et-Garonne Tourisme*

Envoyé en préfecture le 07/07/2023 Reçu en préfecture le 07/07/2023 Publié le 07/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1927-DE-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL